

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE STATIONNEMENT « Inauguration »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer stationnement sur St Catherine afin d'organisé une inauguration,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sur une partie du parking de Sainte Catherine est interdit le vendredi 23 août 2024 à compter de 8H00 pour l'inauguration SNSM,

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 14 août 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

